

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2020

Nombre de membres afférents : 17
En exercice : 17 Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 16/01/2020
Date d'affichage : 17/01/2020

L'an deux mil vingt et le vingt-et-un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Paul BESSON- Laurence CONDAMIN - DELORME Mylène - SAUVAN-MAGNET Raymond - GAUTHIER Laurent- CONTENSUZAS David - Michelle LUNEAU - Guy GOTTI- Muriel AUVERGNE- Christophe GRANGER- Jean- Christophe ADES- Solange SOUBEYRAND- Jean GRANGER.

Excusés : Nathalie MARECHAL- Béatrice GOTTI- Laure ROZEL- PERRIN

Laurence CONDAMIN a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2020-03 : Demande de subvention auprès du SDED pour la participation financière au projet de fourniture et pose d'une ventilation dans le restaurant scolaire.

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT. En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune a adhéré au service de Conseil en Energie du SDED selon les termes énoncé dans la Délibération n°2020-02.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la mise en place d'un dispositif de ventilation du restaurant scolaire dont le devis s'élève à 21 900 € HT, la dépense éligible pourrait être de 16 520 € soit une subvention de 8 260 €.
- de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,

Maire



